

Habilitation Electrique non électricien

Module BO/HO/HOV chargé de chantier

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Être déclaré apte par le
médecin du travail

Durée

1 jour avec évaluations

Effectif

8 stagiaires

Validité

Recyclage obligatoire
tous les 3 ans

Règlementation: Article R.4544-10 du code du travail
Norme NF C 18-510

Objectif :

- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C 18-510

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Installations de l'entreprise, installations électriques pédagogiques du centre de formation, tableaux électriques pédagogiques
- Macarons, cadenas, banderoles, coffret de chantier, VAT...

Programme :

Savoir et savoir-faire :

- Distinguer les grandeurs électriques : tension, résistance, puissance ...
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux
- Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 »
- Mise en situation pratique sur un ouvrage ou sur une installation type

Evaluation : théorique et pratique

A l'issue de la formation, le formateur formulera un avis, aidant ainsi l'employeur à définir le contenu du titre d'habilitation.

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité...)